

PAR COURRIEL

Québec, le 19 novembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-10-141 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 octobre dernier, concernant le document intitulé « *Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans; rivière des Envies à Saint-Tite, no PDCC-04-002, janvier 2004.* »

En vertu de l'article 13 de la Loi, le document permettant de répondre à votre demande est disponible à l'adresse suivante :

[www.cephq.gouv.qc.ca/zones-inond/cartes-rapports/Des Envies a Saint-Tite PDCC 04-002 \(rapport\).pdf](http://www.cephq.gouv.qc.ca/zones-inond/cartes-rapports/Des_Envies_a_Saint-Tite_PDCC_04-002_(rapport).pdf)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Sarah Litalien, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel sarah.litalien@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2